



MAIRIE de MONTHODON
(Indre-et-Loire)

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2021 - 56
AUTORISANT LA CIRCULATION EN ALTERNANCE ET INTERDISANT LE DÉPASSEMENT
D 72 et Rue du Commerce

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la programmation de création de poteaux pour la fibre optique rue du Commerce ;
Vu la demande d'arrêt de circulation présentée par l'entreprise AXIANS SERVICE INFRA CENTRE – TSA 70011 – 69 134 Dardilly cedex, réceptionnée en mairie le 25 novembre 2021 par courrier, représentée par Monsieur PONTILLON Philippe ;

Considérant que lesdits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,

Considérant que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la route départementale 72 et sur la rue du commerce entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022, dans les deux sens de circulation, si les véhicules empiètent sur la chaussée.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et la circulation se fera manuellement, si les travaux empiètent sur la chaussée. Le dépassement sera interdit dans ce cas-là. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Cette réglementation fera l'objet d'un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprises travaillant pour son compte.

Article 4 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, SDIS de Fondettes

Site internet le 25 novembre 2021

Fait à Monthodon, le 25 novembre 2021

Le Maire,
Caroline DOARE

